

Après ces quatre hauts fonctionnaires, venait en première ligne le *Chancelier*, *Cancellarius*, c'est-à-dire, le Secrétaire royal. C'était presque toujours un ecclésiastique. Les ecclésiastiques étaient alors réputés les plus lettrés et les meilleurs traducteurs des différentes langues. Le premier des Chanceliers fut Jean, Archevêque de Sis et plus tard Catholicos. Comme celui-ci était en même temps le chef spirituel de la Capitale, il devait avoir une grande prépondérance sur les autres dignitaires purement honorifiques. Le Chancelier devait rédiger et contresigner les décrets royaux. Il gardait aussi le sceau du Roi. De plus, il avait le droit de juger dans certaines circonstances particulières et pressantes¹⁵⁰.

Il est évident que le Chancelier devait avoir sous ses ordres d'autres secrétaires royaux. Il en est même fait mention de temps en temps dans l'histoire¹⁵¹. Il avait aussi des drogman, des interprètes pour différentes langues, par exemple pour le latin, le grec, le français et l'arabe. Sous Léon, le premier drogman fut un certain Bavon ou Bovon qui accompagna Héthoum-Elie, lorsque

¹⁵⁰ Chanceliers:

1200-3. Jean, Archevêque de Sis.

1207. Vassil.

1236. Manuel.

1243. Grégoire, Abbé.

? André.

1261. Thoros, Archevêque.

1288. Héthoum.

1307. Grégoire.

1321. Constantin, Archevêque de Trazargue.

1331. Vassil.

1333. Jean Eritzantz.

1335-45. Vassil

Sous Léon II, on cite les Chanceliers français:

1271. Geoffroy l'Ecrivain.

1274. Guillaume-le-Velu.

¹⁵¹ Un chroniqueur cite les Secrétaires ci-dessous l'un après l'autre:

Grégoire, Scribe.

Vassil, Scribe.

Héthoum, Abbé.

Constantin Charahussantz.

Sarkis, Abbé, neveu d'Etienne de Vahga.